
Comité Local
D'Information et de Suivi

RÉUNION
DU 19 JUIN 2008



M. Claude KAISER, Meuse Nature Environnement

Nous appelons les membres du CLIS qui partagent cette analyse à nous suivre, à sortir, à boycotter cette séance qui ne rime à rien. Une instance d'information réputée impartiale, d'information des populations, ne peut pas être présidée par quelqu'un qui est juge et partie, qui a des intérêts dans l'affaire. C'est absolument scandaleux et nous le dénonçons avec force et détermination. Tant que ce sera M. BATAILLE nous ne siégerons pas, et nous ferons tout pour empêcher que les séances se tiennent. Sachez-le ! Nous quittons la séance et nous invitons tous ceux qui sont de notre avis, à nous suivre.

M. Evence RICHARD, Préfet de la Meuse

Messieurs les parlementaires, Monsieur le président du Conseil général, Mesdames, Messieurs, à mon tour de vous dire mon plaisir de vous accueillir ici dans cette salle pour l'installation de ce nouveau CLIS. Avant de céder la parole à M. BATAILLE, je voudrais évoquer deux points avec vous. Le premier concerne la chronologie et, d'une certaine façon, me permet de répondre à la déclaration qui vient d'être faite. Le CLIS que nous installons aujourd'hui, résulte de la loi 2006-739 du 28 juin 2006. Cette loi a été votée par le parlement qui, dans une démocratie, est la seule instance légitime pour prendre les décisions.

Cette loi de programme du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, dans son article 18, a modifié le Code de l'environnement et plus particulièrement son article L 542-13 qui était relatif au CLIS. Le décret du 7 mai 2007 est venu préciser cette disposition, notamment concernant la nouvelle composition de cette instance, la nature de ses attributions et, enfin, la date d'expiration du CLIS alors en place. Ce décret de 2007 prévoyait que le CLIS ancienne formule, expirait soit à la publication de l'arrêté conjoint des présidents de conseils généraux de Meuse et de Haute-Marne désignant le président de la nouvelle instance, soit au plus tard, le dernier jour du sixième mois suivant la publication du décret du 7 mai, c'est-à-dire le 30 novembre 2007.

L'arrêté constitutif du nouveau CLIS issu de ces dispositions, a été publié le 28 décembre 2007. L'arrêté conjoint des deux présidents des conseils généraux a été signé le 6 février 2008. Vous comprendrez que dans ces circonstances et

compte tenu des usages républicains, il n'était pas possible de convoquer le CLIS pendant la période électorale. À l'issue de celle-ci, il a fallu reprendre les consultations et attendre généralement la deuxième réunion des nouveaux conseils municipaux et conseils généraux, pour connaître le nom de leurs nouveaux représentants. Un nouvel arrêté entérinant ces nominations, a été signé le 26 mai dernier, l'arrêté conjoint des présidents des conseils généraux est intervenu le 30 mai et vous voyez que nous n'avons pas perdu de temps pour réunir ce nouveau CLIS.

Le second point sur lequel je souhaiterais appeler votre attention cet après-midi, concerne la modification du troisième alinéa de l'article L 542-13 du Code de l'environnement, qui dispose que désormais, le CLIS peut être doté de la personnalité juridique avec un statut d'association. Cette disposition n'est pas anodine puisqu'elle conditionne d'une certaine façon les ressources du CLIS. Le même article 18 de la loi de 2006 indique que le nouveau CLIS sera financé à parité, d'une part, par l'Etat et, d'autre part, par les entreprises concernées par le stockage de déchets radioactifs. Or, ces dernières ne pourront verser leurs subventions que dans le cadre de conventions, ce qui nécessite qu'elles aient en face d'elles une structure dotée de la personnalité juridique, c'est-à-dire qu'il faut que le CLIS se transforme en association.

Donc, j'appelle tout particulièrement votre attention sur les difficultés que le CLIS a rencontrées depuis le 30 novembre 2007, notamment donc pour verser les salaires des personnes salariées par cette instance, c'est-à-dire son secrétaire général, le secrétaire scientifique et la secrétaire.

Voilà les quelques points que je voulais évoquer devant vous et je tenais à remercier, avant de céder définitivement la parole, les membres qui, pendant huit années, ont participé et animé le CLIS ancienne formule, CLIS qui pendant ces huit années, de 1999 à novembre 2007, a tenu vingt-deux séances, soit près de trois séances plénières par an, et plus de soixante réunions de bureau, c'est-à-dire un bureau à un rythme de sept à huit réunions annuelles, sans parler des réunions de formation plus restreinte en fonction de leur spécialité.

Le CLIS ancienne formule a répondu à ses missions en procédant à un grand nombre d'auditions, en veillant à diffuser l'information le plus largement qu'il pouvait à travers l'ouverture de ses séances à la presse, à travers un site

internet particulièrement fréquenté, et à travers également un certain nombre de brochures, de publications, de communiqués de presse et surtout une lettre d'information qui en est à son cinquième numéro depuis 2005. Pour toutes ces actions, je tenais à remercier les membres de cette ancienne instance qui ont entouré le préfet jusqu'à ce qu'il soit dessaisi de cette présidence. M. BATAILLE, je vous cède le micro, la parole et surtout la présidence.

M. Christian BATAILLE, Président du CLIS

Je veux tout de suite et avant de passer aux parties plus concrètes de notre réunion, vous remercier M. le préfet, vous symboliquement représentant de l'Etat c'est-à-dire *intuitu personae*, mais aussi vos prédécesseurs qui ont assuré la continuité de la présidence du CLIS qui était présidé par le préfet, conformément à la loi du 30 décembre 1991. Et puis remercier les collaborateurs qui, autour de M. JAQUET, ont animé le CLIS. Aujourd'hui, je reçois comme un honneur la proposition qui a été faite conjointement par M. NAMY et M. SIDO, les deux présidents des conseils généraux, comme les y invitait la loi, puisque comme vous l'avez parfaitement indiqué M. le préfet, la nouvelle loi indique que le CLIS doit être désormais présidé par un élu, désigné conjointement par les deux présidents de conseils généraux.

J'ai donc reçu cette proposition comme un honneur et comme un devoir aussi, puisque je m'intéresse à ce dossier depuis 1989. Ce n'est pas, comme je l'ai répondu tout à l'heure à un journaliste, un poste qu'on m'attribue, mais une responsabilité que je vais essayer de remplir dans le cadre de mes fonctions nationales de parlementaire, de membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques, et comme il a été dit faussement tout à l'heure, je n'étais pas membre du conseil d'administration de l'ANDRA par intérêt ou pour ma représentation personnelle, mais j'y représentais le Parlement, c'est-à-dire l'Assemblée Nationale et le Sénat. Je me suis retiré du conseil d'administration de l'ANDRA dès que ma désignation comme président du CLIS a été effective, c'est-à-dire du moment où vous m'avez transmis, M. le préfet, l'arrêté des deux présidents de conseils généraux, non pas parce que j'y étais contraint d'une façon ou d'une autre, mais parce que, effectivement, j'ai estimé qu'il ne fallait pas être juge et partie.

Je veux me présenter très brièvement à vous : je suis parlementaire depuis cinq mandats, c'est mon cinquième mandat de député, les électeurs de ma circonscription du Nord m'ont renouvelé leur confiance régulièrement. Je suis élu de l'opposition, je suis membre du Parti socialiste, ce qui ne m'empêche pas de parler et dialoguer avec les représentants de la majorité, notamment sur des questions d'énergie de long terme qui touchent pratiquement au siècle suivant, au XXI^e siècle, on n'aborde pas ces questions-là d'une manière aussi passionnelle que pour les dossiers qui touchent le quotidien. J'ai également un passé d'élu local, j'ai été maire d'une petite commune où j'habite toujours, la commune de Rieux en Cambrésis, qui est une commune de 1 500 habitants, donc très représentative de ce qu'est la réalité des communes de Meuse ou de Haute-Marne qui sont même parfois plus petites. J'en connais aussi de plus petites, je suis député d'une circonscription qui comprend plus de quatre-vingt-dix communes plus les hameaux. J'ai été maire pendant vingt-quatre ans d'une commune de 1 500 habitants et j'ai également un passé d'élu régional puisque j'ai été conseiller régional pendant vingt-cinq ans et vice-président avec différentes responsabilités au développement économique et aux finances principalement.

Tout cela pour vous dire que je ne suis pas sans connaître les préoccupations des élus du territoire, des élus régionaux, des élus communaux et même des élus cantonaux puisque j'ai dans ma famille proche une conseillère générale.

Je vais essayer de faire en sorte que le Comité local d'information et de suivi remplisse sa mission, c'est-à-dire une mission d'information et d'éclairage démocratique sur ce qui se fait à Bure, autour du laboratoire, en aval et en amont, c'est-à-dire ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui autour du laboratoire et ce qui va peut-être se passer demain. J'entends dire que nous nous réunissons à huis clos, non ; nous sommes une structure démocratiquement désignée et nous nous réunissons dans des conditions de fonctionnement normal. Je pense que nous pourrons, dans d'autres circonstances, ouvrir nos travaux très naturellement à ceux qui voudront y venir, mais qu'il y a aussi des circonstances où il faut travailler en collèges désignés, représentatifs de tous les horizons des deux départements. Par conséquent, j'essaierai de faire en sorte que la démocratie fonctionne, que les populations soient informées par votre intermédiaire et par des moyens que nous définirons ensemble. C'est la mission

des commissions locales d'information telles qu'il y en a autour de beaucoup d'installations nucléaires. Disons qu'à la différence des commissions locales d'information, nous sommes aujourd'hui un CLIS d'importance nationale puisqu'il s'agit ici d'un laboratoire unique, d'une installation exclusive, et sur la réussite duquel reposent l'intérêt national et le fonctionnement de toute une filière énergétique, la filière nucléaire. J'ai suivi ce dossier depuis bien des années ; j'ai remis mon premier rapport sur le problème des déchets en 1990 - il y a bien de l'eau qui a coulé sous les ponts - 1991 étant l'année de la loi qui a été la conséquence de mon premier rapport, et depuis cette date, j'ai continué un certain nombre de travaux d'information, à la fois politique et scientifique, pour le compte du parlement. Aujourd'hui encore, je travaille avec mon collègue Claude BIRRAUX, député UMP de la Savoie, sur la politique de recherche en matière d'énergie. Nous nous intéressons à beaucoup de domaines. Ce matin, j'ai auditionné de hautes personnalités sur le problème du photovoltaïque et de l'énergie solaire car, bien entendu, je ne suis pas de ceux qui considèrent que l'énergie nucléaire est le débouché unique pour l'énergie française. Nous avons d'autres possibilités, mais néanmoins, l'énergie nucléaire fait partie de la palette des ressources énergétiques dont dispose la France et nous aurions tort de nous en passer.

Comme vous l'avez dit, M. le préfet, nous allons aujourd'hui faire à la fois des travaux pratiques et des travaux d'information. Des travaux pratiques parce que la structure du CLIS va beaucoup changer avec la nouvelle loi de 2006 et nous allons devoir nous transformer en association pour avoir un fonctionnement régulier et pour pouvoir bénéficier des ressources attribuées par l'Etat et les principaux partenaires de la filière nucléaire. Vous avez reçu, je crois, des propositions de statuts, je ne vais pas vous les relire. Ces statuts sont tout à fait conformes à ce qui se fait en matière d'association. Le but de l'association est évidemment d'assurer l'information, le suivi et la concertation en matière de recherche sur la gestion des déchets radioactifs et, en particulier, de ces déchets en couche géologique profonde. Elle se compose des membres désignés et je vais y venir en faisant l'appel. Le titulaire de l'association d'installation et d'exploitation du laboratoire, ainsi que le président de l'Autorité de sûreté nucléaire ou leurs représentants, peuvent assister aux réunions en toute circonstance et pour le reste, je vais y revenir dans un instant, il vous est

proposé un conseil d'administration, un bureau en quelque sorte, qui permettra un fonctionnement plus fréquent.

La composition du CLIS, pour l'instant, est définie par la loi. Elle comporte :

- Monsieur le préfet de la Meuse, présent,
- Monsieur le préfet de la Haute-Marne, excusé,
- le Directeur régional de l'industrie et de la recherche de Lorraine, présent,
- le Directeur régional de l'industrie et de la recherche de Champagne-Ardenne, présent.

Les parlementaires désignés par leur assemblée respective :

- M. Jean-Louis DUMONT, député, excusé,
- M. Bertrand PANCHER, député, présent,
- M. Claude BIWER, sénateur, excusé,
- M. Charles GUENE, sénateur, excusé.

Les élus des collectivités territoriales :

- un conseiller régional de Lorraine, Mme Nelly JAQUET, présente,
- un conseiller régional Champagne-Ardenne, M. Jean-Claude DAMMEREY, absent.

Cinq conseillers généraux de la Meuse :

- M. CANOVA, présent,
- M. CORRIER, qui doit nous rejoindre,
- M. NAMY, présent,
- M. PELTIER, excusé,
- M. RUHLAND, présent.

Cinq conseillers généraux de la Haute-Marne :

- M. Antoine ALLEMEERSCH, présent,
- M. Michel BROCARD, représenté,
- M. Jean-Marc FEVRE, absent,
- M. Bertrand OLLIVIER, présent,
- Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, excusée.

Quarante-sept représentants des communes, tout d'abord ceux de la Meuse :

- Abainville, M. Daniel LHUILLIER, qui va arriver,
- Baudignécourt, M. Maurice LABAT, présent,
- Biencourt-sur-Orge, Mme Anne-Marie RENARD, présente,
- Bonnet, M. Jean-Pierre REMMELE, présent,
- Le Bouchon sur Saulx, M. Hervé VAN DE WALLE, présent,
- Bure, M. Gérard ANTOINE, présent,

- Chassey-Beaupré, M. Gilles GAULUET, présent,
- Couvertpuis, M. Francis LEGRAND, présent,
- Dainville-Bertheleville, M. André COURTOIS, présent,
- Dammarie sur Saulx, M. Christian LECHAUDEL, présent,
- Delouze-Rosières, M. Marc LAURENT,
- Demange aux Eaux, M. Jean-Claude ANDRE, présent,
- Fouchères aux Bois, Mme Françoise ROSTAN-PAQUET, absente,
- Gondrecourt le Château, M. Stéphane MARTIN, présent,
- Héவில்liers, Mme Francine FRALONARDO, présente,
- Horville en Ornois, M. Jean-Paul ADNET, présent,
- Houdelaincourt, M. Robert FERNBACH, présent,
- Ligny en Barrois, M. Jean-François MUEL, excusé et représenté par Mme BOULIER,
- Mandres en Barrois, M. Xavier LEVET,
- Ménil sur Saulx, M. Mickaël MARÉCHAL, présent,
- Montiers sur Saulx, M. Claude MOUTAUX, présent - et merci Monsieur le maire de nous accueillir dans votre salle des fêtes,
- Morley, M. Jean-Yves GUERN, présent,
- Naix aux Forges, Mme Isabelle LORRAIN, absente,
- Nantois, Mme Marie-Françoise NAVELOT-GAUDNIK, présente,
- Ribeaucourt, M. Gilles HUARDEL, présent,
- Saint Amand sur Ornain, M. Nicolas LANGLOIS, absent,
- Saint-Joire, M. Laurent AUBRY, présent,
- Tréveray, M. Denis STOLF, présent,
- Villiers le Sec, M. Bernard MASSON, absent.

Maires de la Haute-Marne :

- Aingoulaincourt, M. Paul DAVID, absent,
- Cirfontaines en Ornois, M. René PETITJEAN,
- Echenay, M. Jacky BOUSSEL, présent,
- Effincourt, M. Claude DELERUE, absent,
- Epizon, M. Jean-Michel BERNARD, présent,
- Germay, Mme Marianne ROBERT, présente,
- Germisay, M. Michel FOURNIER,
- Gillaumé, M. Jean-François FONTAINE, absent,
- Lezéville, M. Pierre SUCK, absent,
- Montreuil sur Thonnance, M. Arnaud FOUCAULT, présent,
- Noncourt sur le Rongéant, M. Jérôme MARTIN, absent,
- Osne le Val, M. Albert BARDY, présent,
- Pansey, M. Philippe DELBÉ, excusé,
- Paroy sur Saulx, Mme Maryse URBAIN,
- Poissons, M. Gilles LAVOCAT, représenté par son suppléant,
- Sailly, M. Stéphane HENRIOT,
- Saudron, M. Henri FRANÇOIS, présent,
- Thonnance les Moulins, M. Lionel FRANÇAIS, absent.

Voilà pour ce qui est des maires des communes. Nous avons sept représentants des associations de protection de l'environnement :

- Société des sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne, M. René MARTIN, présent,
- Collectif contre l'enfouissement des déchets radioactifs de la Haute-Marne (CEDRA 52), M. Franck THIEBLEMONT,
- Meuse Nature Environnement, M. Raymond ANDRIEN,
- Les élus meusiens et haut-marnais opposés au projet de Bure, M. Jean-Marc FLEURY et M. Jean-Luc BOUZON qui sont sans doute de l'autre côté des banderoles,
- Collectif meusien contre l'enfouissement, Mme Corinne FRANÇOIS,
- Fédération départementale des chasseurs de la Meuse, M. Hervé VUILLAUME, excusé.

Trois représentants des syndicats d'exploitants agricoles représentatifs :

- Fédération des syndicats d'exploitants agricoles : M. Jean-François VARNIER, présent,
- Jeunes agriculteurs, M. Alban VARNIER, absent,
- Confédération paysanne, M. Michel LAURENT, excusé.

Trois représentants des organisations professionnelles :

- MEDEF, M. Jean-Luc DEBOURDEAU, présent,
- Union professionnelle et artisanale, M. Jean-Paul LHERITIER, présent,
- CGPME, Mme Florence BOARETTO, absente.

Cinq représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

- CGT, Mme Corinne MILESI, présente,
- CFDT, M. Didier BERTRAND, présent,
- Force Ouvrière, M. Charles VARIN, absent,
- CFTC, M. Jean-Marie MALINGREAU, présent,
- Confédération française de l'encadrement, M. Jean COUDRY, présent.

Deux représentants des professions médicales :

- M. Francis LORCIN, présent,
- M. André BALLEREAU, absent.

Quatre personnalités qualifiées :

- Mme Michèle RIVASI, présidente du CRIIREM, absente,
- M. Marc DESCHAMPS, présent,
- M. Jean-Claude LIEHN, présent,
- M. Christian BATAILLE, présent.

Je déclare donc le Comité Local d'Information et de Suivi ainsi installé et je reviens maintenant à ce projet d'association que nous devons constituer et je termine la proposition des statuts du conseil d'administration : je vous propose un conseil d'administration de vingt-quatre membres avec un représentant des parlementaires, un des conseils régionaux, six des conseils généraux, huit des communes, trois des associations, trois des syndicats et organisations professionnels, un représentant des professions médicales et un représentant des personnalités qualifiées. Pour le reste, comme vous avez pu le lire dans les documents qui vous ont été envoyés, les statuts de l'association sont tout à fait conformes aux statuts d'associations de ce type, avec un vice-président et un trésorier parmi les membres du conseil d'administration. Je vous propose de voter sur le principe de création d'une association dans un premier temps, puis ensuite sur l'adoption des statuts dont je viens de vous donner le résumé et que vous avez reçus avec vos convocations.

Sur le principe de création d'une association, je veux bien revenir sur les explications qui vous ont été fournies par Monsieur le préfet et moi-même, mais nous ne sommes plus en quelque sorte, sous la bannière de l'état comme nous l'étions dans la période précédente, et nous devons avoir notre autonomie et parallèlement nous aurons aussi notre pleine indépendance. Y a-t-il des avis contraires sur le principe de création de cette association ?

Intervenant

Je trouve cela bizarre, étant donné que la préfecture demande des comptes aux associations, et là j'ai du mal à m'imaginer que ce soit une association. Peut-être avez-vous une réponse carrée parce que j'aime bien ce qui est carré et là j'ai l'impression que cela ne l'est pas.

M. Evence RICHARD, Préfet de la Meuse

C'est une association dans la mesure où si vous en acceptez le principe, elle aura la personnalité juridique. Elle sera administrée comme toute association par un conseil d'administration. Mais c'est vrai que c'est une association qualifiée de « fermée » puisque la loi en fixe la composition. Nous ne pouvons pas admettre

au sein de cette association d'autres membres que ceux prévus par la loi. Ce n'est pas une association que je qualifierais de droit commun où moyennant une cotisation, nous pouvons avoir voix délibérative. Là, la loi dit : vous pouvez être une association, mais de toute façon ne seront membres de l'association que la liste des personnes que vient d'énoncer M. BATAILLE.

Par ailleurs, c'est une association qui se différencie également des autres associations, mais c'est la loi qui l'a voulu, dans la mesure où quelle que soit la composition de l'association, quelle que soit la composition du conseil d'administration, le président ne sera pas élu puisqu'il est désigné par un arrêté conjoint des présidents de conseils généraux de Meuse et de Haute-Marne.

Sous ces réserves, l'association disposera de sa totale liberté de statuer, de se réunir, de discuter, de définir non pas son objet puisqu'il est fixé par la loi, mais en tout cas d'organiser ses travaux comme elle l'entend.

M. Christian BATAILLE, Président du CLIS

C'est le CLIS avec un statut associatif. Nous conservons l'intitulé Comité local d'information et de suivi du laboratoire de recherche souterrain de Bure.

Intervenant

Dans les statuts, je crois que le CLIS est chargé du suivi, de l'information, de la concertation en matière de recherche et en particulier, sur le stockage. Un petit peu plus loin dans l'objet, je vois qu'il s'agit du suivi et de la concertation en matière de recherche toujours, et de stockage. Par contre, tout à la fin, je vois : « Audition des représentants des organismes concernés par leurs recherches sur la gestion des déchets radioactifs », rien sur le stockage. J'aurais aimé rajouter également sur les entreprises chargées du stockage, éventuellement entreposage. Et pourquoi pas rajouter non seulement le stockage, et le suivi ensuite quand tout est stocké.

M. Christian BATAILLE, Président du CLIS

Nous discutons conjointement du point 1 et du point 2 puisque j'allais vous faire voter sur le principe et nous sommes en train de discuter du contenu des statuts. Pour ce qui concerne les statuts, nous avons reproduit dans les statuts l'objet de

la loi, c'est-à-dire que les statuts sont la projection du texte de la loi et la loi concerne bien le laboratoire et non pas le problème du stockage qui viendra peut-être après, qui sera défini si il existe, par un autre texte, mais nous ne pouvons pas, dans l'association, anticiper sur un texte qui n'existe pas pour l'instant.

Je reviens donc sur le principe de création d'une association, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Je considère que ce principe est adopté à l'unanimité.

Le deuxième point concerne les statuts, l'objet et la composition du conseil d'administration en particulier, comme je vous les ai détaillés. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Nous allons pouvoir passer à la composition du conseil d'administration. Je vais vous indiquer, puisque nous venons d'adopter la déclinaison du conseil d'administration, par catégorie, des propositions. S'il y avait des candidatures par rapport à ces propositions, je provoquerais une petite suspension de séance d'un quart d'heure pour permettre au collège de se réunir et de choisir entre leurs représentants si nous ne réussissons pas à nous mettre d'accord directement.

Pour le collège des parlementaires, un représentant, je propose M. Bertrand PANCHER, qui est là.

Pour le collège des conseillers régionaux, il y a une conseillère générale qui est présente. M. DAMMEREY est candidat ?

Mme JAQUET étant présente, si elle est candidate elle sera naturellement la représentante des conseils régionaux. Est-ce que vous êtes d'accord ? Nous mettons pour le collège des conseils régionaux Mme JAQUET.

Pour le collège des conseillers généraux, six en tout : trois pour la Meuse et trois pour la Haute-Marne. Je vous propose pour la Meuse :

- M. Jean-Louis CANOVA,
- M. Roland CORRIER,
- M. Daniel RULHAND.

Je vous propose pour la Haute-Marne :

- M. Antoine ALLEMEERSCH,

- M. Bertrand OLLIVIER,
- M. Michel BROCARD.

Êtes-vous d'accord sur cette proposition ? Si vous ne l'étiez pas, nous provoquerions une réunion par collège pour définir entre vous autrement. Êtes-vous d'accord sur cette proposition ?

Intervenant

Pour la Meuse c'est bon.

M. Christian BATAILLE, Président du CLIS

Pour la Meuse donc c'est d'accord. Pour la Haute-Marne il n'y a pas non plus d'avis contraire ? Très bien !

Pour les représentants des communes, huit représentants, quatre dans chaque département. Pour la Meuse :

- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt.

Les maires de la Meuse sont-ils d'accord avec cette proposition ou y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas, très bien.

Pour la Haute-Marne :

- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude DELERUE, maire d'Effincourt,
- M. Jean-François FONTAINE, maire de Gillaumé.

Les maires de la Haute-Marne sont-ils d'accord avec cette proposition ou y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas.

Le collège des associations, M. René MARTIN, collège qu'il faudra compléter puisqu'il manque deux candidatures.

Êtes-vous d'accord M. MARTIN ? Nous essayerons de désigner deux autres représentants des associations.

Pour les organisations professionnelles, trois représentants :

- M. COUDRY,
- M. LHERITIER,
- M. VARNIER.

Êtes-vous d'accord avec cette représentation des organisations professionnelles ?
Pas d'objection ?

M. Jean-Luc DEBOURDEAU, MEDEF

Je suis également candidat.

M. Christian BATAILLE, Président du CLIS

Alors, est-ce que M. COUDRY est là ? M. COUDRY êtes-vous d'accord ?
M. LHERITIER est d'accord aussi. Est-ce que M. VARNIER est là ? Vous êtes quatre pour trois postes, il faudra que le collège des syndicats et organisations professionnelles se réunisse cinq minutes pour dégager trois noms.

M. Didier BERTRAND, CFDT

Il y a trois membres à la fois pour les organisations syndicales de salariés et professionnelles ?

M. Christian BATAILLE, Président du CLIS

Oui.

M. Didier BERTRAND, CFDT

Dans ce cas-là la CFDT est candidate également.

M. Christian BATAILLE, Président du CLIS

D'accord ! Je vais terminer ma liste et nous provoquerons une suspension de séance de quelques minutes pour permettre au collège des syndicats et organisations professionnelles de dégager une proposition.

Le collège des professions médicales, M. Francis LORCIN.

Le collège des personnalités qualifiées pour l'instant, je n'ai personne. Seul M. LIEHN et M. DESCHAMPS sont présents. Est-ce que l'un ou l'autre veut bien être membre du CA ? M. DESCHAMPS.

Donc je résume : il nous manque deux représentants du collège des associations que nous compléterons plus tard puisque les associations ont choisi pour la plupart de ne pas être là. Je rappelle la composition du collège des organisations professionnelles, je vous propose de vous réunir en quelques minutes et de nous dégager une proposition puisqu'il nous faut trois représentants. Il y a donc les trois organisations professionnelles, les cinq organisations de salariés, et les trois syndicats agricoles.

Essayez de vous mettre d'accord puisque j'avais proposé le représentant de la CGC, le représentant du CAPEM et le représentant de la FDSEA. Nous pouvons modifier cette proposition. Essayez de vous réunir au fond de la salle, vous avez quelques minutes. En fait, le problème porte sur le représentant des organisations professionnelles et le représentant des syndicats. Mettez-vous d'accord entre vous. Je suspends pour quelques minutes, essayez de faire vite.

Le collège des organisations professionnelles et de salariés est-il parvenu à un accord ? Il n'y a pas d'accord, ce qui signifie qu'il y a un vote pour trois postes dans le collège des organisations professionnelles...

Je demande aux membres du collège des organisations professionnelles et des organisations syndicales de salariés de déposer un vote dans l'urne avec trois noms. Ne votent que les sept membres du collège présents, c'est-à-dire M. Jean-Luc DEBOURDEAU, M. Jean-Paul LHERITIER, Mme Corinne MILESI, M. Didier BERTRAND, M. Jean-Marie MALINGREAU, M. Jean COUDRY et M. Jean-François VARNIER.

Intervenant

Les absents sont : Mme BOARETTO, M. Alban VARNIER, M. Michel LAURENT, M. Charles VARIN.

M. Christian BATAILLE, Président du CLIS

C'est syndicats et organisations : au départ vous êtes théoriquement onze, en réalité sept présents sur les onze. Les candidatures sont celles de M. COUDRY, M. LHERITIER, M. VARNIER, M. MALINGREAU, auxquelles se sont rajoutées celles de MM. DEBOURDEAU et BERTRAND.

M. Jean-François VARNIER

Je retire ma candidature.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

M. VARNIER vous retirez votre candidature. Donc il y a M. COUDRY, M. LHERITIER, M. DEBOURDEAU, M. MALINGREAU et M. BERTRAND, c'est-à-dire cinq candidats pour trois postes.

Les trois représentants des syndicats et organisations professionnelles au conseil d'administration sont donc : MM. COUDRY, DEBOURDEAU et LHERITIER.

Je passe maintenant la parole à Mme DUPUIS.

Mme Marie-Claude DUPUIS, directrice de l'ANDRA

Je vais vous présenter l'avancement des recherches et études sur le projet HAVL. J'aborderai successivement :

- le cadre législatif et réglementaire du projet,
- le développement du laboratoire souterrain,
- la campagne de reconnaissance de la zone de transposition,
- la mise en place d'un suivi pérenne de l'environnement,

- les études d'ingénieries,
- la démarche de choix du site d'implantation,
- et enfin, les prochains rendez-vous.

Le cadre législatif et réglementaire du projet :

Conformément à la loi de programme du 28 juin 2006 :

- le stockage géologique est la solution de référence pour la gestion à long terme des déchets HA et MA-VL,
- L'Andra doit conduire des études et recherches en vue de choisir un site et concevoir un centre de stockage réversible,
- Un débat public devra être organisé avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation,
- La demande d'autorisation de création du centre de stockage doit pouvoir être instruite en 2015 et, sous réserve de cette autorisation, le centre mis en exploitation en 2025.

L'Andra a planifié et organisé les études et travaux à mener sur les déchets de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MAVL) pour répondre aux nouveaux objectifs de la loi : proposer un site et concevoir le stockage géologique profond réversible de sorte à déposer un dossier de demande d'autorisation de création à fin 2014. Un plan de développement du projet a ainsi été préparé. La programmation s'est fortement appuyée sur le retour d'expérience du Dossier 2005 et sur les recommandations de ses évaluateurs.

Le jalonnement du projet s'inscrit dans le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) et son décret d'application du 16 avril 2008, avec une première étape intermédiaire en 2009 : au plus tard le 31 décembre 2009, l'Andra doit proposer aux ministres chargés de l'énergie, de la recherche et de l'environnement une zone d'intérêt propice à l'implantation d'un stockage, des options de conception, de sûreté opérationnelle et à long terme et de réversibilité, un modèle d'inventaire des déchets à prendre en compte, des options d'entreposage.

Par ailleurs, pour permettre d'exploiter le laboratoire au-delà de 2011, une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation devra être formulée et faire l'objet d'une enquête publique. L'Andra a initié la préparation du dossier correspondant, qui sera remis en 2009 au Gouvernement.

Le développement du laboratoire souterrain :

Les travaux d'équipement des puits ont été achevés en 2007 et l'Andra a pris la responsabilité de l'exploitation et de la maintenance de l'installation. Les expérimentations installées dans les galeries souterraines se poursuivent et seront complétées par de nouvelles expériences et par des essais de creusement et de scellement d'ouvrages de stockage. 282 personnes (Andra et prestataires) travaillent actuellement sur le site du Laboratoire.

La campagne de reconnaissance de la zone de transposition :

Dans le Dossier 2005, l'Andra avait identifié autour du Laboratoire une zone de 250 kilomètres-carrés dans laquelle les résultats acquis au Laboratoire sur la couche argileuse étudiée peuvent être transposés.

Pour homogénéiser la connaissance de cette zone de transposition et préciser son environnement hydrogéologique, une campagne de reconnaissance depuis la surface a été conduite depuis septembre 2007. Elle s'est traduite par l'acquisition de données par sismique 2D sur une longueur cumulée de 176 kilomètres, par la réalisation de 14 forages répartis en 6 plate-formes (dont un forage très profond au Trias afin notamment de permettre de vérifier l'absence d'intérêt géothermique particulier) et par des opérations de cartographie de surface. Le traitement des données acquises est encore en cours. Néanmoins les premiers résultats confortent et précisent le modèle géologique du secteur et de la zone de transposition tel qu'il est décrit dans le Dossier 2005.

La mise en place d'un suivi pérenne de l'environnement :

Le suivi environnemental réglementaire autour du Laboratoire se poursuit. L'Andra a également entrepris des observations de l'ensemble des compartiments de l'environnement (eau, air, faune, flore, homme et sols) sur un périmètre qui couvre largement la zone de transposition du Laboratoire. Les relevés et

observations entrepris dans ce cadre alimenteront un observatoire pérenne de l'environnement que l'Andra met en place en lien avec l'INRA notamment.

Les études d'ingénieries :

Certains prototypes et démonstrateurs technologiques ont déjà été construits pour tester et valider les concepts industriels envisagés pour les installations nucléaires du centre de stockage (conteneurs de stockage, dispositifs de manutention de colis HA). D'autres sont en cours de conception ou de construction, notamment dans le cadre du projet européen « Esdred » (*) coordonné par l'Andra. Ils devront en particulier permettre de tester, en surface et dans des conditions aussi réelles que possible, le transit des colis de déchets jusqu'aux alvéoles de stockage, et leur mise en place au sein de celles-ci (pour les déchets HA comme pour les déchets MAVL).

La création d'un centre technologique de 4 000 mètres-carrés a été entreprise sur la zone interdépartementale de Meuse/Haute-Marne, avec le soutien des Conseils généraux des deux départements, via les deux Groupements d'intérêt public. Cet espace de visite permettra de présenter le projet de centre de stockage au public, notamment aux populations riveraines du laboratoire. La construction a démarré en mars 2008, l'ouverture au Public est prévue en juin 2009. Le Centre technologique exposera les démonstrateurs technologiques existants et à venir. Les démonstrateurs existants y seront placés dès l'automne 2008 à l'occasion de la conférence Euradwaste, organisée par la Commission européenne tous les quatre ans sur la gestion et le stockage des déchets radioactifs, deux sessions étant prévues en Meuse/Haute-Marne les 23 et 24 octobre 2008.

() Engineering studies and demonstration of repository designs (études d'ingénierie et mise au point de démonstrateurs applicables au stockage géologique).*

La démarche de choix du site d'implantation :

Conformément au PNGMDR, nous devons proposer au Gouvernement, au plus tard le 31/12/2009, une zone d'intérêt restreinte (ZIRA), de 30 km² environ, propice à l'implantation d'un stockage. Des techniques d'exploration

approfondies y seront mises en œuvre à partir de 2010, une fois la zone retenue par la Puissance publique.

L'ensemble de la zone de transposition (250km²) est a priori scientifiquement compatible avec l'implantation du stockage (même si l'Andra peut exprimer des préférences, notamment au regard de variations de profondeur et d'épaisseur de la couche argileuse dans la zone de transposition). L'Andra souhaite inscrire le choix de cette zone au fond, la ZIRA, dans une réflexion sur l'aménagement du territoire en surface. Aussi, la démarche que nous proposons consiste à lier le choix de la ZIRA à l'implantation des installations de surface.

Pour **offrir des flexibilités** et permettre **l'implication des parties prenantes** dans la démarche de recherche d'un site d'implantation, nous avons étudié des alternatives pour les installations de liaisons surface-fond. Nous avons donc étudié la possibilité d'accéder au fond par des descenderies comme certains l'envisagent en Suède ou en Finlande. C'est tout à fait possible pour une mine et après tout, notre stockage ressemblera à une future petite mine, même si la finalité est complètement différente. Pour le choix de la zone au fond, comme je vous l'ai dit, nous allons analyser toutes les données, mais en ce qui concerne les critères et les objectifs scientifiques sur la géologie, a priori toute la zone au fond serait favorable. En même temps, il n'y a pas que les scientifiques qui doivent s'exprimer ; quand on commence à en discuter un peu, nous voyons que cela peut être un peu anxigène d'avoir une habitation, un village ou un hameau au-dessus d'un stockage de déchets, même si en termes de sûreté, nous pouvons expliquer qu'à 500 mètres de profondeur, il n'y a aucun impact possible, aucun impact sanitaire. Il faudrait peut-être choisir un endroit pour le fond dans cette fameuse zone qui soit plutôt sous des forêts ou des endroits où cela ne gêne pas trop. Après se pose la question des installations de surface. Là aussi, pour faire un tel choix, il y a des contraintes industrielles. Pour installer des installations nucléaires, il vaudrait mieux que nous soyons plutôt sur un plateau. Il faut qu'il y ait des voies d'accès. Nous commençons d'ores et déjà à réfléchir aux transports : route, fer, voies d'eau. Donc il devient assez urgent que nous puissions discuter avec les responsables et les parties prenantes sur les meilleures voies d'accès possible.

Le message que j'adresse ce soir, c'est que nous sommes prêts, nous ANDRA, à discuter avec les parties prenantes locales pour essayer petit à petit de formuler une proposition au gouvernement. Cela ne veut pas dire que ça nous mène droit à la décision. Je rappelle que ce que nous devons faire d'ici 2014, c'est préparer un dossier de demande d'autorisation de création d'un stockage. Pour faire ce dossier, il faut déjà choisir un site et continuer à travailler sur les concepts.

En résumé, en 2005 nous avons remis notre dossier, nous avons identifié une zone de transposition de 250 km². Et puis d'ici 2013, au moment du débat public, nous aimerions pouvoir arriver avec une proposition de l'ANDRA d'un site d'implantation qui aurait pu être choisi parmi plusieurs scénarios possibles après consultation des parties prenantes locales. Sachant, et c'est tout l'enjeu de la consultation qui va venir, que nous pouvons, dans une certaine mesure, déconnecter les zones potentielles d'implantation des installations de surface de celle du stockage au fond. Nous aurions besoin de 200 hectares à peu près en surface. Et puis il faudrait, en même temps, identifier une zone d'intérêt pour la reconnaissance en profondeur pour la fin de l'année 2009. Je ne vais pas aller plus loin parce que cela mériterait plus d'explications, mais l'enjeu des mois qui viennent serait de pouvoir déjà discuter des implantations possibles en fonction de la nature des terrains en surface, en fonction des voies de transport, en fonction de vos avis. Nous avons déjà commencé à en parler avec les deux présidents des conseils généraux. J'ai informé M. BATAILLE, président du CLIS, que nous avons ces idées-là en tête et il faut voir maintenant comment nous pouvons mener ou organiser une telle consultation.

Les prochains rendez-vous :

Quelques dates : 23 et 24 octobre, la conférence Euradwaste, organisée par la commission européenne, dont j'ai déjà parlé.

Par ailleurs, sachez que nous travaillons beaucoup sur le thème de la réversibilité également. Nous avons bien entendu la demande du Parlement et nous avons tout à fait conscience qu'il y aura une nouvelle loi sur les conditions de réversibilité aux environs de 2016, c'est-à-dire après le dépôt de notre dossier. Pour pouvoir enrichir notre réflexion, j'ai souhaité porter le débat au niveau international dans le cadre de l'Agence de l'énergie nucléaire. Il y a un comité international qui regroupe près de trente pays maintenant, qui s'occupe

uniquement de déchets radioactifs, et nous avons décidé tous ensemble de créer un groupe de travail international sur le sujet dans lequel la France, et l'ANDRA en particulier, a l'intention de contribuer beaucoup. Nous souhaitons d'ailleurs pouvoir porter ce débat international jusque sur les terres de Champagne-Ardenne et de Lorraine et cela commencera par un colloque national en 2009, interdisciplinaire, et puis fin 2010 un colloque international, qui permettra de préparer les décisions futures au niveau français.

Enfin, comme je vous le disais, nous travaillons à la préparation de renouvellement de la demande d'autorisation d'exploiter du laboratoire. Cela vaudra dire qu'il y aura une nouvelle enquête publique aux environs de 2010 pour la prolongation de ce laboratoire. Dans ce cadre-là, nous continuons de réfléchir à la possibilité d'ouvrir ce laboratoire à une communauté scientifique plus large encore. Aujourd'hui nous travaillons avec beaucoup de laboratoires et d'équipes de recherche françaises ou étrangères, mais toujours sur la thématique « stockage géologique des déchets radioactifs ». Nous pensons que cet ouvrage scientifique, qui est quand même unique en France et rare dans le monde, pourrait peut-être être utile et profitable pour d'autres natures de recherche. Le ministère de la Recherche y trouve beaucoup d'intérêt et c'est pourquoi il a souhaité missionner M. Jean-Pierre FINANCE qui est président de l'Université Henri Poincaré de Nancy et qui est aussi vice-président des universités de France, pour qu'il mène cette réflexion, car il faut d'abord présenter le projet à la communauté scientifique, ensuite construire un programme scientifique, trouver des financements, et enfin convaincre cette communauté de venir investir et mener des travaux dans ce laboratoire. Cela concerne bien le fond du laboratoire souterrain, mais aussi la surface. Un objet comme l'observatoire pérenne de l'environnement intéresse beaucoup la communauté scientifique du monde de l'environnement, du monde de l'agriculture. Ce sont des projets de moyen terme et nous avons le soutien là aussi pour ces réflexions des deux présidents des conseils généraux de Meuse et Haute-Marne.

C'est vraiment un panorama très général. J'ai essayé de donner un aperçu par petites touches pour vous donner une idée d'où nous en étions, mais je pense que cela mériterait d'y passer plus de temps et nous sommes à la disposition du CLIS, bien sûr, pour rentrer dans le détail lors de prochaines réunions.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Merci Mme DUPUIS de ce panorama très complet, même si vous nous dites que c'était très général. C'est un démarrage utile pour tous ceux qui découvrent le dossier, qui ne sont pas forcément habitués à ce dossier, qui sont nouveaux membres du CLIS. Bien entendu, nous aurons par la suite d'autres informations, des compléments notamment sur le travail de l'ANDRA en ce qui concerne la zone de transposition. Je pense qu'à l'automne prochain nous pourrions à nouveau auditionner l'ANDRA pour aller dans des détails plus fins. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà prendre quelques questions s'il y en a, et Mme DUPUIS répondra autant que faire ce peut, sachant que nous aurons à nouveau une réunion du CLIS à l'automne pour aller plus dans le détail cette fois. Puisque nous avons la photographie d'ensemble, nous aurons les photos de détail dans une prochaine réunion. Y a-t-il des questions ?

M. Jean-François VARNIER, FDSEA

En tant que représentant du monde agricole, j'ai une question un peu particulière ; j'ai peur, depuis que nous savons que le stockage aura bien lieu dans le secteur, que la spéculation ait déjà commencé et j'en prends pour témoin les dernières ventes de terres du secteur où les prix ont fait plus que doubler. Je m'interroge fortement sur le maintien du tissu agricole dans notre secteur.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Ce n'est pas vraiment une question pour Mme DUPUIS, mais je suis en train de me dire que la fonction de président du CLIS amène à sortir largement du domaine scientifique. Le domaine agricole est un domaine très, très important pour l'économie du secteur, nous le savons, et vous attirez notre attention sur un problème...

M. Jean-François VARNIER, FDSEA

Excusez-moi, mais il y a quand même un aspect qui vient d'être mis en chantier, avec l'observatoire environnemental. Je pense que si l'on va compter les espèces d'oiseaux en particulier sur le terrain, il ne s'agira pas d'oublier les agriculteurs.

Mme Marie-Claude DUPUIS, directrice de l'ANDRA

J'ai un peu tout entendu sur l'effet de l'arrivée de l'ANDRA sur les prix des terrains, parce qu'à un moment donné on reprochait à l'ANDRA de faire baisser le prix des terrains. Donc on entend un peu les deux. Sachez en tout cas, en ce qui concerne l'ANDRA qui est un établissement public sous tutelle de l'Etat, que quand nous devons acheter des terres, nous nous calons sur le prix des Domaines et, par ailleurs, nous sommes aussi sous le contrôle de la SAFER qui veille un peu à tout ça. Nous ne souhaitons absolument pas faire monter les enchères. Par contre, c'est vrai que, je ne vous le cache pas, nous sommes prêts à commencer à acheter des bois ou des terres, en dépassant de loin la zone de transposition, pour faire des échanges dans le futur. Si nous devons aller jusqu'au bout de la procédure, il y aurait une demande d'autorisation, des enquêtes publiques, la loi prévoit beaucoup d'étapes, mais *in fine* il y aurait aussi des questions de foncier. Certes, dans le cadre d'un projet d'intérêt national comme celui-là, on peut toujours procéder avec une DUP et exproprier, mais l'ANDRA ne souhaite pas ça. Nous souhaiterions le plus possible que cela se fasse dans la concertation et pour pouvoir échanger des terres à un moment donné, il nous faudrait en acquérir quelques-unes. Dans l'Aube c'est ce qui s'est passé. Quand il a fallu implanter le deuxième stockage pour les très faibles activités, nous avons pu opérer à l'amiable car nous avons pu échanger des terres. Ne soyez pas surpris si vous entendez parler de nos prospections. J'ai toujours dit que je dirai à l'avance ce que nous faisons. L'ANDRA aujourd'hui cherche des terres. D'ailleurs,, la nouvelle loi de 2006 oblige tous les exploitants d'installation nucléaire de base à constituer des actifs pour couvrir les charges de long terme. C'est dans ce cadre-là aussi que nous souhaitons avoir quelques terres, soit pour faire des échanges, soit simplement pour les garder, pour nos charges futures. Nous veillerons à ne pas contribuer à faire augmenter les prix, tout ceci se faisant sous le contrôle des organismes publics de l'Etat.

Intervenant

Je lis dans « La revue du labo » qu'il existe un comité d'évaluation et de suivi de la démarche d'information et de consultation, COESDIC, et je voulais savoir quelles seraient les relations entre le CLIS et cette instance ?

Mme Marie-Claude DUPUIS, directrice de l'ANDRA

Effectivement, l'ANDRA a souhaité créer cette petite structure, depuis la loi de 2006. C'est une des retombées du débat public qui a eu lieu sur les déchets radioactifs. Nous avons bien compris toute l'importance de l'information, de la consultation, de la place du dialogue, de l'écoute des personnes qui sont concernées par ce projet. Pour nous aider dans notre démarche, j'ai souhaité pouvoir m'appuyer sur quelques spécialistes de la participation citoyenne et des chercheurs du domaine des sciences humaines et sociales. C'est un petit comité de cinq personnes aujourd'hui, qui comporte notamment un sociologue de l'École des Mines de Paris reconnu au niveau international, M. Michel CALLON, qui est membre de notre conseil scientifique d'ailleurs et qui préside ce comité. Il y a un chercheur en sciences humaines et sociales de l'INRA qui travaille sur les OGM, parce que là aussi il y a eu beaucoup de réflexion sur comment organiser le dialogue entre sciences et société sur des sujets aussi difficiles que les OGM. Et puis nous avons trois étrangers, Mme Saida Engström, Suédoise, directrice de l'environnement de SKB, SKB restant au niveau mondial comme une agence ayant mené une démarche exemplaire en matière d'information, de dialogue avec les parties locales. Nous avons aussi une universitaire belge, sociologue, qui a suivi toute la démarche de recherche de sites pour l'ONDRAF, pour l'implantation de leur nouveau stockage pour les déchets vie courte, et qui nous apporte cette expérience-là aussi. Et nous avons enfin un Anglais qui est reconnu internationalement. C'est un comité indépendant qui a pour vocation de nous guider dans notre démarche. L'ANDRA a par ailleurs embauché un chercheur en sciences humaines et sociales qui est complètement intégré dans nos équipes, il travaille avec les ingénieurs et les chercheurs, et c'est lui qui nous pousse à essayer d'ouvrir les choix. Quand je vous ai dit qu'il fallait dégrouper le fond et la surface, c'est lui qui nous a dit « Laissez des choix ouverts pour le dialogue ». Nous avons aussi une demande de notre président François-Michel GONNOT qui a dit : « Ne laissez pas vos scientifiques tout décider. »

C'est un peu perturbant peut-être la première fois que l'on explique ça. Nous avons fait nos investigations géologiques dans toute la zone de transposition. Les analyses fines normalement, devraient confirmer ce que nous avons déjà pu voir, c'est-à-dire que toute la zone est a priori compatible. Après, la discussion sur l'implantation va porter sur d'autres aspects : les transports, plateau ou pas, la présence de villages ou pas, voilà les différents critères. Nous, en tant qu'ANDRA,

nous aurons toujours des préférences, mais s'il y a possibilité d'avancer en dialoguant, en gênant le moins possible les populations locales, ce sera déjà bien. Je sais que ce n'est pas évident d'accepter un tel stockage sur son territoire et ce que nous essayons de faire c'est de vous gêner le moins possible, en vous associant le plus en amont possible.

Sur la relation avec le CLIS, nous allons voir. Le CLIS vient d'être installé, je pense qu'il faut déjà que le CLIS définisse ses modalités de travail, mais si un jour vous voulez auditionner le président du comité, il n'y aura pas de problème.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Nous avons « en réserve » une audition qui, j'en suis persuadé, sera intéressante.

M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse

Je voulais rebondir sur la question qui a été posée et la réponse de Marie-Claude DUPUIS. Il y a un débat qui va être organisé en 2012, donc pour qu'il y ait débat, il faut évidemment qu'il y ait des options différentes. Si nous débattons sur un projet fermé, cela ne s'appelle pas un débat, mais de la communication. Or, l'objectif est de mettre en place un débat - nous l'avons bien vu tout à l'heure avec les interventions de M. VARNIER - nous nous rendons bien compte qu'il y a des préoccupations locales dont il faut tenir compte et c'est donc la raison pour laquelle je souscris complètement à l'initiative mise en place par l'ANDRA de travailler en amont avec un comité d'experts spécialistes dans la concertation, de façon à amener l'ANDRA à travailler sur différentes hypothèses ou bien, si c'est un projet déterminé, à travailler sur un projet modifiable et amendable. Je trouve qu'effectivement tout cela va dans le bon sens.

Mme Marie-Claude DUPUIS, directrice de l'ANDRA

Par contre, il y a quand même des contraintes et des limites à cette concertation. Les premières contraintes et les limites étant celles de la loi. Nous avons un calendrier à respecter, et puis les aspects ou les critères sur lesquels je ne transigerai jamais sont ceux liés à la sûreté parce qu'*in fine*, nous devons soumettre au gouvernement un projet qui sera évalué par l'Autorité de sûreté nucléaire et elle regardera uniquement les aspects sûreté. Elle ne regardera pas

si c'est l'implantation ou le concept qui plaît le plus aux citoyens. Je ne transigerai jamais sur la sûreté. Nous avons également un calendrier à respecter. Donc j'insiste encore une fois sur l'étape de fin 2009, parce que d'ici fin 2009, il faut déjà qu'en ce qui concerne le fond, nous ayons un peu réduit la zone possible à 30 km². A l'intérieur de cette zone, nous pourrions encore réduire. Nous avons besoin de 1 000 hectares au fond, pour l'emprise globale. Ce que nous souhaiterions, c'est de pouvoir avancer avec des échanges comme ceux-là, et nous sommes à la disposition du CLIS ou des conseillers généraux.

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Y a-t-il encore des questions ou des interventions ?

Intervenant

Nous sommes un CLIS, est-ce que cette association adhérerait à l'ANCLI ?

M. Christian BATAILLE, président du CLIS

Association nationale des commissions locales et information, que je connais très bien parce que j'ai déjà été sollicité pour intervenir à l'ANCLI lors de son assemblée générale l'an dernier en Bourgogne et l'on m'a encore invité à aller intervenir lors de la prochaine assemblée générale qui a lieu, je crois, à Marcoule. Je connais fort bien le président Jean-Claude DELALONDE et je l'ai tout à fait rassuré en lui disant que nous allons rentrer effectivement dans cette association qui est intéressante puisque nous partageons les expériences diverses autour de sites et d'objets différents.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais lever la séance et je demande aux membres du CA de rester cinq minutes, juste pour une délibération de principe, et puis nous nous reverrons, comme je vous l'ai dit, vers l'automne, nous essayerons de convenir d'un programme d'auditions qui soit intéressant à ce moment-là.



Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE

TÉL. 03 29 75 98 54 – www.clis-bure.com